

7^e partie Le naufrage de l'enquête Bruguière

Jean-François Dupaquier

Afrikarabia, 4 mai 2020

Afrikarabia publie aujourd'hui le septième d'une série d'articles sur les enjeux politiques actuels de la paix dans l'Afrique des Grands Lacs. L'aspiration des peuples à la bonne gouvernance, à la liberté et à la prospérité, reste obérée par les calculs subalternes de politiciens prêts à plonger leurs pays dans le chaos pour s'emparer du pouvoir ou le reconquérir. Et la France, avec sa justice archaïque et politicienne, n'y joue pas toujours le beau rôle.



Aéroport international de Kigali © JF Dupaquier

Rôlés aux méthodes de désinformation et de subversion, les hauts-gradés rwandais « génocidaires » et leurs associés ne se sont

pas contentés de transformer le Tribunal pénal international pour le Rwanda en « machine à cash » et en porte-voix du négationnisme (lire notre précédent article). Ils sont parvenus à manipuler Jean-Louis Bruguière, la star française de la lutte antiterroriste. Son équipe issue de la Division nationale antiterroriste a été « enfumée » avec une facilité déconcertante.

A l'été 2000, deux ans après le début de l'instruction, l'opinion du juge Bruguière et de ses enquêteurs était établie : ils feraient mieux que le TPIR, à leur yeux une bureaucratie onusienne incapable de s'acquitter de sa mission face au diabolique Paul Kagame. En outre, il y avait danger pour eux, comme l'avaient perfidement glissé plusieurs détenus d'Arusha. Le juge fut persuadé qu'aller enquêter à Kigali serait suicidaire. Il ne fallait pas y penser. Quant à une expertise balistique, il n'en voyait pas la nécessité. Des témoignages suffiraient. Le système inquisitorial français – reposant sur un juge d'instruction tout puissant – prouverait son efficacité face au dispositif anglo-saxon dont Arusha donnait une si mauvaise image.

Bravache, Bruguière introduisit une requête d'adjonction d'un deuxième juge d'instruction le 13 juillet 2000 : « En raison de la gravité exceptionnelle des faits sur lesquels ni le Tribunal pénal international pour le Rwanda, ni aucune autre instance internationale ou nationale n'a enquêté, et de la nécessité de procéder simultanément dans les mois qui viennent à des investigations dans plusieurs pays [...] M. Jean-François Ricard accepterait d'intervenir dans cette procédure. » Ce dernier lui fut adjoint dans les jours qui suivirent.

Les prisonniers à la manœuvre

Concernant l'attentat et « la vraie localisation » des tirs des missiles, les prisonniers avaient très bien manœuvré auprès de l'équipe française. En rédigeant le document « Contribution des FAR à la recherche de la vérité... »[1], ils devaient évacuer l'idée que les tirs avaient eu lieu depuis le camp Kanombe ou ses abords, le Front patriotique n'y ayant pas accès. « Quelques rapports des renseignements militaires repris dans ce document montrent suffisamment que l'assassinat du Président de la République a été minutieusement préparé par le FPR », assénaient dès les premières pages les auteurs du document rédigé dans la perspective de procès au TPIR. On y expliquait que les tirs de missiles étaient partis de la colline Masaka, située à une dizaine de kilomètres de l'aéroport, dans l'axe de la piste. Selon la thèse des « génocidaires » d'Arusha,

sha, des paysans (?) avaient retrouvé les deux tubes lance-missiles dans des buissons le 25 avril 1994, non loin de la colline Masaka, et les avaient remis aux FAR.

La « contribution des FAR... » au mensonge !

Cette hypothèse avait été écartée par la Mission d'information parlementaire française en 1998. Après l'ouverture d'une information judiciaire confiée au juge Bruguière, entravant les investigations des parlementaires, ces derniers avaient néanmoins consacré quarante pages de leur rapport à l'attentat et à son contexte. Personne n'avait porté à la connaissance des députés français les témoignages de l'auditorat militaire belge. Les députés français avaient souligné que les photos d'un tube avec ses bouchons en place excluaient qu'il ait été tiré. En outre, la photo du supposé lanceur portait la date du 6 ou du 7 avril 1994, incompatible avec la thèse avancée par les FAR. Bruguière balaya cette observation d'un revers de main.

En 1995, Filip Reyntjens avait publié un opuscule intitulé Rwanda : trois jours qui ont fait basculer l'histoire,[2] qui semblait bien documenté sur les premiers jours du génocide. Mais en 1997, les sénateurs belges ne furent pas impressionnés par les thèses de « l'universitaire-enquêteur » Filip Reyntjens sur ce qu'on appellerait dorénavant la « piste de Masaka ». Cette théorie était incompatible avec les témoignages recueillis peu après l'attentat par l'auditorat militaire belge. Qu'ils soient Français ou Belges, les parlementaires semblaient doués de bon sens.

Français ou Belges, des parlementaires sceptiques

Ces procès-verbaux des gendarmes belges furent remis au juge français en 2001. Mais sa religion étant faite, Bruguière n'en tint pas plus compte : les tirs de missiles ne pouvaient provenir du camp de Kanombe, puisque les hommes du FPR ne pouvaient y avoir accès et qu'ils étaient coupables de l'attentat ! Le juge avait globalement adhéré aux fumeuses explications auto-justificatrices des ex-FAR dans le document de décembre 1995 préparatoire à leur procès.

La « thèse de Masaka » correspondait trop bien au scénario d'un attentat diabolique commis par le Front patriotique dans une stratégie de conquête du pouvoir passant par une sorte d'« auto-génocide » des Tutsi. Un « auto-génocide » pour provoquer la compassion dans le monde entier.

Un « auto-génocide » des Tutsi

L'équipe française revenait d'Arusha avec un agenda chargé : Bagosora et ses amis avaient communiqué une liste de témoins ou supposés complices de l'attentat, forcément tutsi.

Parmi ces témoins, un certain Christophe Hakizabera localisé à Milan. Pour l'entendre, Jean-Louis Bruguière adressa à Rome une commission rogatoire internationale. Sa demande d'entraide judiciaire révélait le fond de sa pensée : « Le témoin sera notamment invité [à déposer] compte tenu de son appartenance au FPR, et de la connaissance qu'il a pu avoir [...] de la stratégie mise en place par le FPR pour s'emparer du pouvoir. »

L'enquête sur l'attentat se subordonnait à l'histoire d'une conspiration politique. L'instruction du juge Bruguière était secrète, sauf pour les détenus d'Arusha qui en tiraient les ficelles presque « en direct ». La « Contribution des FAR à la recherche de la vérité... » était définitivement la feuille de route de Bruguière.

Bruguière branché sur la prison d'Arusha

Christophe Hakizabera répondra – d'abord par télécopie. Le juge reçut de lui un document non daté intitulé « L'ONU dans l'étau des lobbies du FPR ». [3] Le titre ne pouvait mieux convenir à Bruguière. Le commissaire Pierre Payebien l'a résumé pour le magistrat : « Il s'agit d'une description de la ligne de conduite adoptée par le Front patriotique rwandais pour reconquérir le Rwanda par la force tout en manipulant l'opinion internationale et intérieure rwandaise. Il y décrit l'infiltration des diverses organisations politiques rwandaises, proche du pouvoir ou de l'opposition au régime Habyarimana. Devant l'échec de certaines manipulations ayant conduit à des assassinats d'hommes politiques rwandais et la reprise en main par le président Juvénal Habyarimana de la situation, il fut alors décidé d'exécuter le plan d'assassinat de celui-ci. » Pour « l'Amiral » – surnom du juge d'instruction – tout était là.

Les manigances des détenus d'Arusha n'auraient peut-être pas suffi à intoxiquer Bruguière sans l'intervention de quelques Occidentaux « experts de l'Afrique », tels Stephen Smith, responsable du service Afrique au quotidien Libération et Filip Reyntjens, un personnage suractif, professeur de droit constitutionnel à Anvers (Belgique), adversaire acharné de Paul Kagame et activiste autoproclamé des droits de l'homme.

Jugé alors crédible par ses confrères, Stephen Smith avait publié dès le 29 juillet 1994 dans *Libération* un article sur les possibles auteurs de l'attentat.[4] Il écartait la piste des « radicaux hutu » en arguant de l'impréparation de la mouvance présidentielle qui « fut totalement prise au dépourvu ». Un argument ensuite rabâché.

Le binôme Filip Reyntjens-Stephen Smith

Stephen Smith glissait comme en incise un élément de taille à la légende qui voudra faire du FPR l'auteur de l'attentat : « Le missile fatal – sur les deux ou trois qui, depuis la colline de Massaka (sic), au sud-est de l'aéroport, ont été tirés – a explosé, comme il se doit, à faible distance de sa cible ». Qui lui a fourni cette fausse information, ensuite répétée durant plus de vingt ans, sur « la piste de Masaka », alors que l'auditorat militaire de Bruxelles venait d'entendre cinq témoins – des militaires belges expérimentés – ayant vu les missiles partir du camp Kanombe ou de ses abords immédiats, à trois kilomètres de la colline en question, par ailleurs elle aussi sous le contrôle tatillon des FAR ? Sans compter les militaires français domiciliés au camp.

L'article de Stephen Smith ne reposait que sur des supputations, mais il avait attiré l'attention de Filip Reyntjens. S'appuyant l'un sur l'autre, le journaliste et l'universitaire formèrent dès lors un improbable binôme qui prit place dans le petit cénacle de Bruguière.

Avec son opuscule *Rwanda : trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Filip Reyntjens s'était placé sur les devants de la scène médiatique. Mais cet homme friand de polémique et pas toujours distancié vis-à-vis de ses sources avait été le premier universitaire occidental « enfumé » par Théoneste Bagosora et son avocat belge, Luc de Temmerman, sur la prétendue « piste de Masaka ». L'avocat avait remis au constitutionnaliste belge les numéros des deux lanceurs de missiles SAM 16 relevés par le lieutenant Munyaneza le 25 avril 1994 quand les deux tubes furent prétendument trouvés par hasard par des paysans.

Reyntjens n'émettra jamais de doutes sur cette source incertaine. Au contraire, il fera partager par Bruguière son souci bientôt obsessionnel d'incriminer le FPR dans l'attentat. Sa façon d'aller à la pêche aux informations apparaît très orientée. N'avait-il pas écrit au mercenaire Paul Barril « Avez-vous des informations qui permettent de mettre en cause le FPR dans cet attentat ? »[5]. Bruguière et Reyntjens avaient en commun une curieuse façon d'enquêter...

« Mettre en cause le FPR dans cet attentat »

Avant même l'ouverture de « l'enquête Bruguière », Smith, Reyntjens, Biloa, Barril et quelques autres propageaient partout où ils le pouvaient en Europe des thèses assez semblables à celles contenues dans la « Contribution des FAR à la recherche de la vérité sur le drame rwandais – La guerre d'octobre 1990 et la catastrophe d'avril 1994 ».[6]

Leur influence sur le travail du juge Bruguière et de son équipe n'est plus à démontrer. Le jeu de Filip Reyntjens dans la révision de l'histoire de l'attentat a fait l'objet d'une subtile étude de l'analyste Jacques Morel que nous n'allons pas paraphraser ici.

Le 4 août 2000, la déposition de Stephen Smith dans les bureaux de la DNAT conforta les lubies du juge. Le journaliste de Libération fut intarissable, successivement spécialiste en géopolitique, en balistique et dans l'art de faire parler les morts. On ne retiendra de sa déposition-fleuve que des éléments significatifs : « Le missile fatal – sur les deux ou trois qui, depuis la colline de Masaka au sud-est de l'aéroport, ont été tirés – a explosé, comme il se doit, à faible distance de sa cible déchiquetée par les éclats [. . .]. L'arme signe le crime, [. . .] l'armée rwandaise ne disposait pas de missiles sol-air alors que le FPR s'en était servi ». En résumé, rien d'autre que des supputations et des ragots.

Des supputations et des ragots

Dans le document « Contribution des FAR. . . » et bien d'autres écrits, les génocidaires répétèrent que deux tubes lance-missiles ont été retrouvés « par hasard » le 25 avril 1994 aux abords de la colline Masaka. Reyntjens et Smith s'évertuaient à accréditer cette légende. Comment expliquer que la Radio télévision libre des mille collines (RTL), organe central de désinformation des génocidaires, ait pu diffuser cette histoire trois jours auparavant, le 22 avril 1994 ? Sa chroniqueuse vedette, Valérie Bemmeriki, dite « langue de vipère », en informait déjà ses auditeurs : « [Dans] le document que j'ai préparé, [. . .] vous découvrirez donc comment les sales voyous belges qui étaient dans la MINUAR ont plié bagage [. . .] ces Belgicains ont envoyé leurs sales voyous de soi-disant militaires dans la MINUAR, cette mission des Nations-Unies envoyée ici au Rwanda. . . avec l'objectif de travailler pour le compte des inyenzi-inkotanyi. . . [. . .] L'affaire la plus grave à l'actif de ces bandits en date du 6 avril 94, c'est l'assassinat perpétré par eux contre Son Excellence

le Président de la République, le Général-Major Habyarimana Juvénal, au départ des positions que ces bandits avaient à Masaka. » [8]

La mémoire sélective du colonel Jean-Jacques Maurin

Dans le cabinet du juge Bruguière, le colonel en retraite Jean-Jacques Maurin accrédita peu après Stephen Smith l'hypothèse de tirs venus de la colline de Masaka : « Ma conviction personnelle est que le FPR avait très bien préparé son coup. Une infiltration, même de jour, à partir du CND dans la plaine de Masaka était tout à fait réalisable par une équipe aguerrie. »[9] Son supérieur hiérarchique, le colonel Bernard Cussac, n'avait pas été moins affirmatif une semaine auparavant : « Je récuse totalement que cet attentat ait pu être l'œuvre des FAR ou de l'entourage du président ou des extrémistes hutus, car si cela avait été le cas, nous n'aurions pas assisté à une telle désorganisation au sein de l'armée et des institutions ». [10]

Le commandant Grégoire de Saint-Quentin leur avait pourtant rapporté que les tireurs se trouvaient au camp Kanombe ou à proximité. Comprenez qui pourra... ou voudra.

Par moments, les bureaux de la Division nationale antiterroriste devaient ressembler à un théâtre de boulevard. Convoqué à son tour, le Zaïrois Honoré Nbanda commença par sa propre mise en scène : conseiller diplomatique du président Mobutu de 1980 à 1981, ambassadeur du Zaïre en Israël de 1982 à 1985, ensuite responsable des services de sécurité et du renseignement du Zaïre de 1985 à 1990, puis ministre de la Défense nationale de 1990 à 1992 et ensuite conseiller spécial en matière de sécurité de 1992 à 1997. Gonflé de son importance, il se permit lui aussi une révélation invérifiable : « J'ai été informé par le colonel Sagatwa [le secrétaire particulier du président, décédé lui aussi dans l'attentat] juste avant le départ de l'avion présidentiel que le président Habyarimana s'était vu refuser la possibilité de passer la nuit à Arusha sous prétexte que rien n'était prévu pour son hébergement. » Honoré Nbanda était, comme Stephen Smith, doué pour faire parler les morts. Et pourvu d'une forte imagination.

Division nationale antiterroriste ou théâtre de boulevard ?

Privilégiée par Bruguière, la thèse d'une conspiration internationale autour de l'attentat se gravait peu à peu dans le marbre. Dissimulés par le sem-

piternel secret de l'instruction que-le-monde-entier-nous-envie, le juge et son équipe de la DNAT ne recevaient jamais les familles de l'équipage français, parties civiles, et personne n'était en mesure de contester leurs « avancées ». Seuls quelques bribes fuyaient du Storytelling.

Le premier missile médiatique fut signé Pierre Péan et parut en octobre 2000 dans *Le Vrai papier journal*, un mensuel qui venait d'être lancé par l'animateur télé Karl Zéro. Sous le titre « Bruguière traque le président rwandais »[11], il apporta des révélations qui ne manquèrent pas d'étonner. « Pierre Péan a retrouvé les traces des commanditaires de l'attentat qui déclencha le génocide des Tutsi rwandais. Le juge Bruguière aussi ! Ce ne sont pas du tout ceux qu'on croyait », annonçait *Le Vrai papier journal*.

Pierre Péan affirmait résumer une instruction que personne encore ne connaissait en dehors de quelques initiés. On devait le croire sur parole : « Pour le monde entier, les auteurs de l'attentat étaient forcément ces hutu extrémistes qui préparaient leurs crimes depuis des mois [...]. Le juge Bruguière possède aujourd'hui de très nombreux éléments qui prouvent exactement le contraire : l'avion a été abattu par un commando tutsi, sur l'ordre de l'actuel président du Rwanda, Paul Kagame, parfaitement conscient que cela entraînerait un massacre. [...] Kagame, le Khmer noir [...] avait-il mesuré les conséquences pour le peuple tutsi ? Bien sûr. [...] Tout le monde savait ce que préparaient les milices hutu. Mais c'est la guerre ! N'oubliez pas qu'il a grandi à l'école maoïste. [...] Kagame a un côté pol-potien. »

Revoici le « Khmer noir »...

Cette diatribe suscita l'incrédulité des médias, des historiens et des membres d'ONG qui « suivaient » le dossier. A travers son style ampoulé, Pierre Péan n'avait-il pas « bidonné », comme on dit dans le métier de journaliste ? L'expression « Khmer noir » renvoie à des fantasmes teintés de racisme. Bien que l'intéressé s'en défende, elle semble avoir été forgée à des fins de propagande par le lieutenant-colonel Michel Robardey, alors qu'il était adjoint à l'Attaché de défense à Kigali. Ce qualificatif a ensuite connu un certain succès dans le milieu des militaires français les plus radicaux et servi de marqueur aux journalistes qui se rangent « dans leur camp ». Ainsi, Stephen Smith parla de « Khmers noirs » dans *Libération* le 16 novembre 1994. L'hebdomadaire négationniste *Marianne* revendiqua ce qualificatif de façon bizarre[12] : « Ce n'est sans doute pas un hasard si, dès le début des années 90, certains spécialistes du Rwanda, tels Marie-Roger Biloa, Charles Onana, le correspondant

de Jeune Afrique ou des journalistes de la presse d'opposition ougandaise, mettaient en garde l'opinion publique internationale contre le FPR en les qualifiant de "Khmers noirs". Et pour cause : ils étaient effrayés par les exactions dont ces militants fanatiques, formés dans la mouvance marxiste-léniniste, se montraient coupables. »[13]

Ce n'était pas un hasard en effet. Mais pas dans le sens qu'imagine Marianne. Le journaliste Bertrand Le Gendre en a fort bien résumé l'usage de ce qualificatif absurde et infâmant : « Paul Kagamé, le chef du FPR, passe aux yeux des militaires français pour un « Américain » [...]. Lui et ses troupes sont pourtant surnommés « Khmers noirs », allusion à leurs bérets de la même couleur et à une prétendue fascination polpotienne. Un complexe de Fachoda exacerbé, un à-peu-près idéologique de nature à "démoniser" le chef tutsi, il n'en fallait pas davantage pour que, sur le terrain, l'armée française vienne en soutien d'une cause génocidaire qui disait son nom depuis le début, d'appels aux meurtres par voie de presse en slogans assassins lancés par la Radio Mille-Collines dite « Radio-Machette. »[14] Parler de « Khmers noirs », c'est clairement avoir épousé la cause des génocidaires.

Epouser la cause des génocidaires

Après Filip Reyntjens, l'équipe du juge Bruguière convoqua André Guichaoua, professeur de sociologie à l'université de Lille et lui aussi témoin-expert auprès du TPIR. Il se trouvait à l'hôtel des Mille Collines le soir de l'attentat.

« Lors de votre séjour à l'hôtel des Mille collines, y avez-vous aperçu ou rencontré des personnes dont la présence, avec le recul dû aux événements, mérite aujourd'hui d'être signalée ? », lui demanda le commissaire Payebien. Réponse d'André Guichaoua : « Le principal personnage était Charles Vuckovic, attaché militaire américain en poste au Cameroun, qui se trouvait le 6 avril au soir au bar de l'hôtel. Je n'ai jamais eu d'éléments sur les raisons de sa présence. Par ailleurs, un certain Marc Daniel Gutekunst résidant à Kigali et Franco-américain demeurant à Atlanta (États-Unis) semblait très informé et proche des ressortissants américains. »

Question du policier : Vos travaux de recherches ont-ils fait apparaître que les Forces armées rwandaises auraient pu être à l'origine d'un coup d'Etat militaire contre le président Habyarimana en ayant perpétré l'attentat du 6 avril 1994 ? ».

Réponse d'André Guichaoua : « La réponse est à deux niveaux, soit des

hypothèses, soit des preuves ; juste après les événements, avec un certain nombre de personnes rwandaises, nous avons essayé de mettre à jour ce dont nous disposions et identifier les attitudes des personnages principaux de l'entourage présidentiel juste après l'heure de l'attentat. L'incohérence des comportements de la majeure partie des dignitaires du régime ne militait pas en faveur d'un maximum de personnes informées dans le cadre d'un complot et de cet attentat ; le compte rendu des réunions qui se sont tenues à partir de la nuit du 6 avril ne permet pas de dégager un scénario dominant ou planifié de prise de pouvoir. Par ailleurs, une majorité des dignitaires du régime a cherché refuge à l'ambassade de France ce qui ne milite pas non plus en faveur d'un plan concerté de prise du pouvoir. »

Une déclaration ambiguë d'André Guichaoua

Ce n'étaient que des déductions, mais elles allaient dans le sens de l'instruction : la désorganisation des FAR au soir de l'attentat semblait démontrer leur non-implication. Un argument faible, mais répété de témoin en témoin.

Jean-Louis Bruguière continuait à investiguer. Il était obsédé par la présence d'un détachement militaire américain au Burundi en avril 1994. Cependant ses enquêteurs peinaient à documenter un complot de la CIA qui aurait visé à « manipuler les nouvelles autorités rwandaises, compromettre la présence française dans cette région et lui imputer la responsabilité de cet attentat. » Autant d'hypothèses qui avaient été examinées par les députés français en 1998, pour se voir écartées de façon très argumentée[15].

Le juge français a-t-il vraiment lu ce rapport de la « Mission d'information sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France, d'autres pays et l'ONU, entre 1990 et 1994 » ? Ce document a mobilisé les députés de la Commission de la défense nationale et des Forces armées ainsi que de la Commission des Affaires étrangères de mars à décembre 1998. Soit vingt membres titulaires, vingt membres suppléants ainsi que leurs équipes de secrétariat et d'attachés parlementaires. Au total, ils ont consacré entre 10 000 et 20 000 heures de leur temps à analyser des documents, auditionner des témoins et des experts, synthétiser leurs conclusions dans quatre volumes représentant plus de 1 500 pages. Aujourd'hui encore, on est stupéfait que Jean-Louis Bruguière et son équipe aient considéré cette œuvre collective avec tant de désinvolture, sinon de mépris.

Désinvolture et mépris envers les parlementaires

La raison est pourtant simple : Bruguière se sentait investi d'une mission quasiment prophétique : pallier l'incurie de l'ONU et du Tribunal pénal international, faire rendre gorge au machiavélique Paul Kagame, dénoncer un complot fomenté à Washington. Et, bien entendu, montrer que la justice française éclairait le monde, comme si la statue de la Liberté avait emprunté les traits de « l'Amiral ». N'avait-il pas feuilleté des livres qui l'encourageaient dans cette voie ?

Depuis quelque temps, des ouvrages d'écrivains négationnistes s'additionnaient sur une étagère de la Direction nationale antiterroriste. Ils étaient aimablement offerts[16] par un ami (?) des enquêteurs, de Pierre Péan et des détenus d'Arusha : un certain Charles Onana. En juin 2003, il apporta le livre d'un canadien encore inconnu, Robin Philpot, intitulé *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. [17] Bruguière le considéra comme important et le fit ajouter à la procédure. Frère d'un avocat des génocidaires à Arusha, Philpot avait fait son miel du document « Contribution des FAR à la recherche de la vérité... ». Son pamphlet apparaissait à bien des pages comme une simple démarque de la propagande des FAR. Il était publié par Charles Onana, un italo-camerounais fondateur d'une petite société, les Editions Duboiris. L'intrigant Onana avait réussi à s'introduire dans l'enquête Bruguière. Il était devenu l'ami et un des conseillers des policiers de la DNAT. Il était bien placé pour y faire la promotion de « son dernier auteur », Robin Philpot. [18]

Le rôle d'un certain Auguste-Charles Onana...

Difficile d'analyser « l'enquête Bruguière » sans évoquer ce membre important de la distribution, M. Onana. Dans cette parodie de théâtre de boulevard, il jouait le rôle invisible du souffleur.

De son vrai prénom Auguste-Charles, Onana s'était taillé un costume vertueux en publiant d'abord des « enquêtes » sur la biographie de Bokassa (en 1998 chez Duboiris), puis sur la mort du journaliste Norbert Zongo au Burkina Fasso (en 1999 aux Editions Minsi DS) et en se présentant à Paris et à Dakar comme le défenseur et le grand connaisseur des tirailleurs africains des guerres mondiales. Il se paraît d'une monographie sommaire parue en 2004 et saluée par quelques journalistes démontant surtout leur inculture. [19] Auguste-Charles s'était ensuite essentiellement consacré à l'édition d'une série de pamphlets, signés de lui-même ou d'autres, tous consacrés à

un seul sujet, la révision partielle et haineuse de l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda. [20] Ces compilations, qui se distinguent par des bricolages idéologiques, des affirmations péremptoires et des insultes à l'égard de ceux qui connaissent trop la question, lui ont permis d'accéder à une petite notoriété parmi les affidés de la négation du génocide des Tutsi du Rwanda.

. . . parmi les affidés de la négation du génocide des Tutsi

L'auteur de cet article a été le témoin direct de propos et de postures significatifs à la DNAT en cette période de crise, et aussi leur cible. Nous l'évoquons donc ici à la première personne du singulier[21] : « Le mardi 29 janvier 2004 en fin de matinée, je suis convoqué rue des Saussaies à la Division nationale antiterroriste. Un officier de police, Pascal Bize, vient me chercher à l'accueil. Dans son bureau, il me lit un document d'où il ressort qu'avec deux supposés Canadiens, j'animerais une sorte de cellule de désinformation au profit du FPR. Quel rapport avec l'enquête sur l'attentat ? Le commissaire me dit que ce n'est pas mon problème. Je lui réponds que je ne suis que journaliste, que j'ignore tout de ces deux Canadiens, même leur nom, et que le document – qu'il me lit mais ne me montre pas – ne peut être qu'un faux, assez grossier du reste. Le policier tape à la machine ma réponse, n'en demande pas plus. Il semble pressé et me raccompagne. Un peu interloqué par cette audition à la va-vite, je lui demande dans le couloir :

- Vous avez un rendez-vous important ?
- Oui, je vais voir Monsieur Onana qui nous renseigne pour l'enquête.
- Je crois que M. Onana n'a jamais mis les pieds au Rwanda, je doute qu'il vous soit utile. Vous devriez plutôt interroger M. Jean-Pierre Chrétien, qui est un grand spécialiste de la région des Grands Lacs. . .
- On [sic] nous a mis en garde contre Monsieur Chrétien. Nos informateurs, ce sont Charles Onana, André Guichaoua et Claudine Vidal.

Je n'aurais pas prêté beaucoup d'attention à cette rencontre bâclée si je n'avais trouvé un an plus tard dans un livre négationniste d'Onana des références à mon dossier (?), issu, revendiquait-t-il, de “la préfecture de police de Pontoise[22]”[sic]. Il faisait, semble-t-il, partie d'un petit monde interlope qui grenouillait autour de la DNAT et du juge Bruguière. Ces personnes apparaissaient peu – ou pas du tout – dans les actes d'instruction, mais jouaient un rôle de rabatteurs de témoins jugés utiles pour documenter la malignité des Tutsi et la responsabilité du FPR dans l'attentat. Ainsi le 4 avril 2003, lorsque le colonel Marchal, l'ex-adjoint du général Dallaire, participe à

un colloque à Paris, c'est Charles Onana qui le présente, et l'officier de police Pascal Bize en rend compte dans sa procédure.

« Nos informateurs, ce sont Charles Onana, André Guichaoua et Claudine Vidal »

Nous avons demandé à Pierre Payebien, qui était le principal enquêteur de la DNAT, comment Onana s'était infiltré dans l'équipe et y avait pris une si grande place. Reparler de cette période faisait plaisir au retraité et il nous a répondu avec simplicité[23] : « J'avais sûrement demandé à Pascal Bize d'acheter le livre de Charles Onana [« Les secrets de la Justice internationale », ndlr], pour l'enquête. Je ne me souviens plus très bien comment nous sommes entrés en contact avec Onana. Il me semble que c'est à l'occasion d'un colloque, ou alors par l'intermédiaire de Pierre Péan. Ce n'est pas impossible par Pierre Péan, oui, car Péan était en très bonnes relations avec M. Onana. Moi aussi je suis toujours en relation avec M. Onana. Il a fait une thèse. Il a récemment publié un livre sur l'opération Turquoise. On va dire que M. Onana est un bon enquêteur. Il travaille énormément. J'ai son téléphone. Il a été aux bonnes sources avec Péan. L'enquête a été fouillée. C'est basé sur des documents qui viennent soit des Nations unies, soit du Tribunal international. C'est pas des élucubrations. C'est du fondé et c'est vérifiable. »

En 2020, l'ancien enquêteur principal de la Direction nationale antiterroriste reste membre du fan-club de Charles Onana. Il n'a toujours pas compris à quel point il s'est fait « enfumer ». Chapeau, l'artiste !

Comment Onana s'était infiltré dans l'équipe de l'anti-terrorisme

Tout ce manège tournait en boucle, et l'instruction s'achevait. Comme l'a observé Patrick de Saint-Exupéry, « cette étrange enquête a la particularité de poser d'entrée de jeu une hypothèse : le FPR est responsable de l'attentat et, à partir de cette hypothèse, d'essayer de la valider. » [24] Paul Kagame apparaissant définitivement comme « le grand Satan » tel que décrit dans les livres de Charles Onana, de Robin Philpot ou dans les documents des ex-FAR, Jean-Louis Bruguière était pressé de refermer le dossier. Kagame étant couvert par son immunité de chef d'Etat et Carla Del Ponte refusant d'en-

gager des poursuites contre lui au TPIR, le Français se résignerait à accuser neuf supposés co-auteurs de l'attentat, parmi les quelque vingt-cinq Rwandais nommément désignés par divers « repentis ». Cependant, le Parquet traînait à lui accorder l'indispensable feu vert pour la délivrance de mandats d'arrêt internationaux. Jean-Louis Bruguière était de plus en plus impatient.

Si à la prison d'Arusha, certaines personnes se réjouissaient par avance de cette perspective qui les aiderait à plaider l'acquittement, à Paris au ministère de la Justice, on s'inquiétait des répercussions de la mise en examen des principaux dignitaires de l'Etat rwandais.

Dans chaque affaire où l'Etat français rechignait à l'aider, Jean-Louis Bruguière savait lâcher la meute de son petit cénacle de journalistes fidèles. Moyennant quelques confidences sur le dossier qui leur vaudraient des scoops, ils lanceraient des campagnes susceptibles d'impressionner les politiques et de ramener la Chancellerie à la raison. Cette fois encore, Bruguière ne s'en priva pas.

Stephen Smith, devenu grand reporter au *Monde*, pensait pouvoir acculer Paul Kagame et faire changer d'avis l'Etat français réticent à le poursuivre. A la veille de la dixième commémoration du génocide qui promettait de marquer les esprits, il lança une bombe en « Une » du quotidien : « Révélations sur l'attentat qui a déclenché le génocide rwandais ». Et d'expliquer que, « après six années d'enquête, le juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière désigne comme principal responsable de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, qui, le 6 avril 1994, fit basculer le Rwanda dans le génocide, l'ancien chef rebelle et actuel chef de l'Etat rwandais, le général Paul Kagamé. Dans le rapport final de la police judiciaire française daté du 30 janvier 2004, dont Le Monde a pu prendre connaissance, dix autres dirigeants du Front patriotique rwandais (FPR), depuis juillet 1994 au pouvoir à Kigali, sont mis en cause. Les tireurs des deux missiles sol-air SA 16 que l'Ouganda aurait fournis au FPR sont identifiés. »[25]

Un scoop mondial...

La première bombe de Stephen Smith était accompagnée d'une seconde : « Les recherches menées par le juge Bruguière mettent également en cause le refus des Nations unies de mener l'enquête sur cet attentat aux conséquences dramatiques. Selon ce rapport, entrée en possession de la "boîte noire" du Falcon abattu, l'ONU l'aurait transférée en 1994 à son siège, à New York. »

La presse du monde entier ne manqua pas de relayer le scoop : l'ONU

cacherait dans ses placards à New York la « boîte noire » du Falcon de Juvénal Habyarimana, et donc les lourds secrets de l'attentat. Stephen Smith avait parfaitement choisi son moment, qui lui permettait de feuilletonner révélations et démentis jusqu'à la date de la Xe commémoration. Celle-ci fut « pourrie » par la polémique, ce qui entraîna une période de glaciation entre Kigali et Paris. C'était le plus gros scoop du journaliste, mais celui de trop. Le 8 juin 2004, Le Monde publiera une sorte de rectificatif : « Rwanda : la boîte noire retrouvée à l'ONU ne serait pas celle du jet de l'ex-président Habyarimana. »[26] Entretemps, le faux scoop de Stephen Smith lui était revenu en boomerang. Dans la rédaction du Monde, il apparaissait dorénavant comme un « bidonneur » [27] ayant entaché la réputation du « quotidien de référence ». La mystérieuse « boîte noire » s'avérait celle d'un avion Concorde sans doute volée dans un hangar de Roissy-en-France dans des conditions jamais éclaircies et Bruguière ne vola pas au secours du journaliste. Quelque temps plus tard, Stephen Smith démissionna du poste prestigieux de spécialiste « Afrique » du Monde. L'Etat français n'avait pas tremblé sur ses bases et la Chancellerie refusait encore de valider les mandats d'arrêt. . .

. . . qui tourne mal pour le journaliste

En novembre 2005, Pierre Péan publia à son tour un « livre enquête »[28] reprenant les thèses du juge Bruguière. Il avait signé plusieurs livres décapants sur la jeunesse de François Mitterrand, sur les secrets du journal Le Monde ou sur TF1, chacun dépassant les 400 000 exemplaires, autant de scores comparables à des prix Goncourt. Mais cette fois, l'enquêteur chevronné défendait les thèses nauséabondes des détenus d'Arusha et de certains hauts gradés français racistes ayant opéré au Rwanda. « Jusqu'où peut aller le politiquement incorrect ? Le pavé que vient de jeter Pierre Péan dans la mare choque au-delà de tout ce qu'on a pu lire sur le sujet du génocide au Rwanda », écrivirent deux bons connaisseurs du dossier, Christophe Ayad et Jean-Dominique Merchet.[29]

« L'ouvrage reprend et confirme les conclusions du juge Bruguière sur l'attentat du 6 avril 1994 qui a coûté la vie au président hutu Habyarimana et déclenché le génocide. Le coupable ne serait autre que Kagame, observaient encore les journalistes de Libération. L'instruction du juge antiterroriste [. . .] est bouclée depuis cet été, mais il n'a toujours pas transmis ses conclusions au parquet. Elles pourraient se traduire par l'ouverture d'une information judiciaire visant le président rwandais en exercice. Paris n'en veut à aucun

prix, tant les retombées risquent d'être dévastatrices. »

« Les retombées risquent d'être dévastatrices »

Malgré le scandale des « révélations » de Pierre Péan, à Paris le ministère de la Justice campait sur ses positions. Jean-Louis Bruguière aussi. Il avait refermé le dossier de l'attentat et n'avait plus besoin de son adjoint, Jean-François Ricard. En juin 2006, ce dernier fut officiellement détaché au ministère de la Défense comme responsable de la Division des affaires pénales militaires, avec le grade de général deux étoiles. Une belle récompense, mais à quel titre ? Il était remplacé par le juge Marc Trévidic, un jeune magistrat qui éprouvait pour Bruguière une grande admiration et, comme Jean-François Ricard, ne poserait donc pas de problèmes à « l'Amiral ». En tout cas, c'était écrit comme ça dans le script. Sauf que le scénario était sur le point d'échapper à son auteur : le navire amiral allait sombrer. Corps et biens. La charpente rongée par les années d'impostures, de sottises et de manipulations. On ne pourrait plus le sauver.

Prochain article : L'Etat français labellise une épave nommée « Négationnisme »

Notes

1 Ce document capital est accessible sur :

<https://francegenocidetutsi.org/FarRechercheVeriteDecembre1995.pdf>

2 Filip Reyntjens, Rwanda : trois jours qui ont fait basculer l'histoire, Ed. Bruxelles-Paris, Institut africain-L'Harmattan, collection Cahiers Africains, Cédaf, 1995.

3 L'analyste Jacques Morel l'a transcrit sur : <https://francegenocidetutsi.org/Hakizabera.pdf>

4 Stephen Smith, « Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé », Libération, 29 juillet 1994.

5 Lettre de Filip Reyntjens à Paul Barril, Anvers, 10 octobre 1996. Cf. Philippe Brewaeys, Rwanda 1994. Noirs et blancs menteurs, Ed. Racine/RTBF, Bruxelles, 2013, pp. 59-60.

6 On y lit page 35 : « À la fin du mois d'avril 1994, deux lance-missiles SAM 7 de fabrication soviétique ont été découverts par la population dans des buissons où ils étaient cachés à l'endroit où les coups de départ avaient été

entendus (rapport du lieutenant Munyaneza et déclaration de Mr Ntamumaro Gabriel). »

7 Voir notamment l'analyse très pertinente de Jacques Morel : <http://francegenocidetutsi.org/ReyntjensExpertAmiGenocidaires.pdf>

8 Expertise des médias, TPIR, script de l'émission de la RTLM du 22 avril 1994. Voir aussi Jean-François Dupaquier, Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda, chronique d'une désinformation, Ed. Karthala, Paris, 2016, p. 423.

9 Audition le 22 juin 2001 du colonel en retraite Jean-Jacques Maurin.

10 Audition de Bernard Cussac, 14 juin 2000.

11 Pierre Péan, *Le Vrai papier journal*, octobre 2000. Cet article est encore accessible sur : <https://l-hora.org/?p=5127&lang=fr>

12 A notre connaissance, l'hebdomadaire *Marianne* n'est négationniste que concernant le génocide des Tutsi. Au moment où nous écrivons ces lignes, on n'y a en effet rien lu de comparable concernant les Juifs ou les Arméniens.

13 Marianne, « Le document qui accable le Président Kagamé », 17 mai 2004, accessible ici :

<https://www.marianne.net/archive/le-document-qui-accable-le-president-kagame>

14 Bertrand Le Gendre, « France-Afrique, les liaisons dangereuses », dans le dossier « Dans le piège rwandais », *Le Monde*, 25 juillet 2007.

15 Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, Tome 1, p. 212 et suivantes.

16 Interview d'un ancien enquêteur de la DNAT, Paris, 13 juin 2014.

17 Robin Philpot, *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Ed. Les Intouchables, Montréal, 2003. Édité en France sous le même titre presque simultanément : Éditions Duboiris, Paris, 2003.

18 Le 16 septembre 2003, Pascal Bize, commandant de police à la division nationale antiterroriste rédige une note intitulée : « Renseignements suite aux déclarations de M. Boutros Boutros-Ghali, ex secrétaire général des Nations unies de janvier 1992 à décembre 1996 ». Pascal Bize a passé des heures à analyser le livre de Robin Philpot car selon cet auteur, Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU aurait déclaré : « Le génocide au Rwanda est à 100 % la responsabilité américaine ». 39 pages d'analyses et exploitations « de certains passages pouvant présenter un intérêt pour la présente enquête ». Pascal Bize a croisé avec un article du *Monde Diplomatique* de novembre 1996 titré : « L'ambition hégémonique des États-Unis – Washington veut écarter M. Boutros-Ghali ». Ces supputations passionnent Jean-Louis

Bruguière qui voudrait documenter la thèse d'un gigantesque complot de la CIA, du FPR et du général Roméo Dallaire, cible privilégiée de Charles Onana.

19 Comme si n'existaient pas déjà les travaux scientifiques fondamentaux des professeurs Marc Michel depuis 1982, réédité en 2003, *Les Africains et la Grande Guerre*, Ed. Karthala, et Bakari Kamian en 2001, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard*, Ed. Karthala, sans oublier l'œuvre de l'historien américain Myron Echenberg, *Colonial Conscripts The Tirailleurs sénégalais in French West Africa 1857-1960*, Heinemann et James Currey 1991.

20 Par exemple, dans cette série, l'ancien représentant du Secrétaire général de l'ONU à Kigali à la veille du génocide, Jacques-Roger Booh Booh, mécontent du témoignage précis et incisif publié par le général Dallaire en 2004, traîne celui-ci dans la boue avec des arguments de caniveau semblables à ceux du périodique raciste rwandais Kangura en 1993. Plus tard, M. Onana lui-même, dans un libelle contre le Tribunal pénal international, a choisi de s'acharner contre Jean-Pierre Chrétien et l'un des co-auteurs de Rwanda. *Les médias du génocide* (paru en 1995), un livre qui a fâché les groupes dont il défend les intérêts.

21 Jean-François Dupaquier, *Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda...*, op. cit., pp. 450-451. Les lignes qui suivent sont reprises du livre.

22 Indice que quelqu'un (sic) lié à l'enquête Bruguière aurait remis à Onana mon dossier qui l'aurait consulté trop rapidement, car il n'y a pas de « préfecture de police » à Pontoise, lointaine ville de banlieue parisienne.

23 Interview téléphonique de Pierre Payebien, 2/5/2020, 11 h 47.

24 Cité par Philippe Brewaeys, Rwanda 1994. Noirs et Blancs menteurs, Ed. Racine/RTBF, Bruxelles, 2013, p. 48.

25 *Le Monde* daté du 10 mars 2004, en kiosque à Paris la veille. Sur le contenu de l'article, voir :

https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/03/09/l-enquete-sur-l-attentat-qui-fit-basculer-le-rwanda-dans-le-genocide_356013_1819218.html

26 « Rwanda : la boîte noire retrouvée à l'ONU ne serait pas celle du jet de l'ex-président Habyarimana », *Le Monde*, 8 juin 2004. Voir aussi Christophe Ayad, « La vraie fausse boîte noire du Rwanda », *Libération*, 9 juin 2004.

27 Dans l'argot du journalisme, le « bidonnage » qualifie notamment le fait de publier une information délibérément fausse ou gonflée, sans vérification sérieuse.

28 Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Ed. Mille et une nuits (filiale des Ed. Fayard), Paris, 2005.

29 Christophe Ayad et Jean-Dominique Merchet, « Rwanda, polémiques autour du génocide », *Libération*, 29 novembre 2005.